

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Secrétariat général des ministères
chargés des affaires sociales

Pôle SNS/ARS

Instruction n° SG/Pôle SNS-ARS/2016/345 du 18 novembre 2016 modifiant l'instruction n° SG/2015/337 du 12 novembre 2015 relative aux modalités de suivi et d'évaluation des CPOM État-ARS 2015-2018

NOR : AFSZ1701838J

Validée par le CNP le 18 novembre 2016. – Visa CNP 2016-173.

Date d'application : 30 novembre 2016.

Résumé : cette instruction a pour objet de mettre à jour l'annexe de l'instruction n° SG/2015/337 du 12 novembre 2015 relative aux modalités de suivi des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés entre le ministère et les ARS pour la période 2015-2018.

Mot clé : CPOM État-ARS.

Référence : instruction n° SG/2015/337 du 12 novembre 2015 relative aux modalités de suivi des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés entre le ministère et les ARS pour la période 2015-2018.

Annexes :

1. Mise à jour des modalités détaillées de suivi des CPOM État-ARS 2015-2018.
2. Circuit des indicateurs.

*La ministre des affaires sociales et de la santé
à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé.*

L'annexe de l'instruction n° SG/2015/337 du 12 novembre 2015 précisait les modalités détaillées de suivi des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés entre le ministère et les ARS pour la période 2015-2018.

À l'issue du premier exercice de bilan 2015 des CPOM qui s'est déroulé entre février et juin 2016, une enquête a été menée auprès des ARS (instruction n° SG/PÔLE-ARS/2016/186 du 3 juin 2016) et des directions d'administration centrale, pour recueillir leur avis sur ce premier exercice.

L'analyse des résultats de l'enquête a conduit à mettre à jour l'annexe initiale, dans la perspective d'une amélioration continue du processus.

La présente instruction comporte deux annexes :

- une annexe 1 qui présente les modalités détaillées de suivi mises à jour ;
- une annexe 2 qui présente le circuit des indicateurs : fournisseur des données, structure responsable de la fourniture, mode de fourniture, fréquence et date de fourniture annuelle, compléments à fournir le cas échéant.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
P. RICORDEAU

ANNEXE 1

MISE À JOUR DES MODALITÉS DÉTAILLÉES DE SUIVI DES CPOM ÉTAT-ARS 2015-2018

1. Référents en administration centrale et en ARS

1.1. En administration centrale

La liste des référents nationaux est mise à jour comme suit :

Tableau récapitulatif des référents en ARS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL	BLOC/THÉMATIQUE	DIRECTION	NOM DU RÉFÉRENT
1.1. Maîtriser la dépense de santé en région et renforcer la gestion du risque	Bloc Produits de santé en ES (commun ARS/AM)	DSS/CNAMTS	Alissa MEUNIER (MCGR)
	Bloc Transports en ES (commun ARS/AM)	DSS/CNAMTS	Arthur STRIL (en l'absence temporaire de Marion SCHNITZLER) (SD1A)
1.2. Rationaliser la gestion des établissements (ES et ESMS) et accélérer le redressement financier des plus déficitaires	Bloc PHARE	DGOS	Lorraine FRANCOIS (PF1)
	Bloc Maîtrise de la masse salariale	DGOS	Gaëlle KUSTER (PF1)
	Bloc Suivi des ES en difficulté	DGOS	
	Thématique Efficience des ESMS	DGCS	Marion TONNES (SD5)
2.1. Améliorer la pertinence des prises en charge	Bloc Virage ambulatoire et capacitaire (commun ARS/AM)	DGOS/CNAMTS	Christelle GALLO (R3)
	Bloc Pertinence (commun ARS/AM)	DGOS/CNAMTS	Erwan SAMYN (R5)
2.2. Mettre en œuvre une politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des prises en charge (ES, ESMS et ville)		DGCS/DGOS	Médico-social : Elen CHANTEUR (SD5) Sanitaire : Anne VITOUX (PF2)
2.3. Prévenir et traiter les risques sanitaires		DGS	Thierry PAUX (SDVSS)
3.1. Organiser la coordination de prises en charge adaptées aux besoins des usagers		DGOS	Samuel DELAFUYS (PF3)
	Dont Parcours PA/PH	DGCS	PA : Marie-Claude MARAIS (SD3) PH : Christiana COLOGER (SD3)
3.2. Favoriser l'accès au système de santé pour les personnes les plus éloignées du système		DGCS	Evangeline BONNEROT (SD1B)
4.1. Agir sur les déterminants de santé : comportementaux, environnementaux et sociaux		DGS	Cécile DIZIER (MAPDS)
5.1. Garantir la maîtrise des risques financiers dans l'ensemble des services de l'ARS (services gestionnaires et financiers)		DFAS	Maryvonne SIMON (MRFIN)
5.2. Assurer la qualité de vie au travail des personnels de l'ARS		DRH	Myriam LEHEILLEIX-ZINK (SD3C)
5.3. Garantir l'accès à la formation professionnelle des personnels, notamment au management		DRH	Rosette CATORC (SD1D)

1.2. En ARS

Chaque ARS doit mettre à jour, le cas échéant, d'ici le 31 décembre 2016 :

- la liste des référents techniques par objectif opérationnel ;
- la liste des référents techniques par bloc du plan triennal pour les objectifs 1.1, 1.2 et 2.1 ;
- le référent technique sur la thématique « Efficience en ESMS » (objectif 1.2) ;
- le référent technique « Parcours PA/PH » (objectif 3.1) ;
- le référent CPOM ;

- la liste des personnes (ou boîtes fonctionnelles) à impliquer dans l'organisation des échanges techniques.

De plus, pour garantir le bon fonctionnement de l'outil, chaque ARS a désigné :

- un référent « utilisateurs », chargé d'assurer un support de 1^{er} niveau pour les utilisateurs de l'outil en région (utilisateurs ARS et Assurance maladie) et de participer au « club utilisateur » mis en place au niveau national ;
- un administrateur de l'outil, chargé de la gestion régionale des utilisateurs.

Nota bene : un même référent peut être désigné sur plusieurs blocs ou plusieurs objectifs.

Tableau récapitulatif des référents en ARS

	OBJECTIF	RESPONSABLE	BLOC/THÉMATIQUE	RESPONSABLE	
1 référent CPOM	1.1. Maîtriser la dépense de santé en région et renforcer la gestion du risque	Référént technique (qui peut être le ROP du plan triennal)	Bloc Produits de santé en ES (commun ARS/AM)	Référént technique produits de santé en ES	
			Bloc Transports en ES (commun ARS/AM)	Référént technique Transports en ES	
	1.2. Rationaliser la gestion des établissements (ES et ESMS) et accélérer le redressement financier des plus déficitaires		Bloc PHARE	Référént technique PHARE	
			Bloc Maîtrise de la masse salariale	Référént technique Masse salariale	
			Bloc Suivi des ES en difficulté	Référént technique ES en difficulté	
	2.1. Améliorer la pertinence des prises en charge		Thématique Efficience des ESMS	Référént technique Efficience des ESMS	
			Bloc Virage ambulatoire et capacitaire (commun ARS/AM)	Référént technique Ambulatoire et Capacitaire	
	2.2. Mettre en œuvre une politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des prises en charge (ES, ESMS et ville)		Référént technique 2.2		
	2.3. Prévenir et traiter les risques sanitaires		Référént technique 2.3		
	3.1. Organiser la coordination de prises en charge adaptées aux besoins des usagers		Référént technique 3.1	Référént parcours PA/PH	
	3.2. Favoriser l'accès au système de santé pour les personnes les plus éloignées du système		Référént technique 3.2		
	4.1. Agir sur les déterminants de santé : comportementaux, environnementaux et sociaux		Référént technique 4.1		
	5.1. Garantir la maîtrise des risques financiers dans l'ensemble des services de l'ARS (services gestionnaires et financiers)		Référént technique 5.1		
	5.2. Assurer la qualité de vie au travail des personnels de l'ARS		Référént technique 5.2		
5.3. Garantir l'accès à la formation professionnelle des personnels, notamment au management	Référént technique 5.3				
1 référent « utilisateurs » outil + 1 administrateur régional de l'outil					

2. Organisation détaillée du suivi du CPOM

2.1. Bilan technique annuel avec chaque ARS

Les modalités décrites dans l'annexe initiale de l'instruction du 12 novembre 2015 sont ajustées comme décrit ci-après.

En ce qui concerne la planification des échanges

La planification des échanges fait l'objet d'une centralisation par le référent CPOM national, qui adresse aux référents régionaux les propositions de créneaux retenus par les référents nationaux, en mettant systématiquement en copie le référent CPOM et le ROP pour les blocs du plan triennal.

Il appartient aux référents CPOM en ARS de s'assurer que les référents par objectif ou par bloc sont bien inscrits à l'un des créneaux proposés.

En ce qui concerne la tenue des échanges

Un seul échange commun sera organisé pour les blocs Masse salariale et Suivi des ES en difficulté, qui donnera lieu à un bilan partagé global sur les deux blocs dans SPICE-ARS.

Sur le bloc PHARE, les échanges étant réguliers entre l'équipe projet nationale PHARE et la plupart des référents PHARE en ARS, un échange sera organisé en tant que de besoin ; une proposition de bilan partagé sera saisie dans SPICE-ARS par le référent national et pourra faire l'objet d'ajustements par chaque référent régional avant validation.

Sur l'objectif 4.1, un échange *ad hoc* sera organisé pour chacune des thématiques retenues par une ARS.

Sur l'objectif 5.1, les échanges étant réguliers entre le bureau en charge de la maîtrise des risques financiers et le réseau des référents « contrôle interne », aucun échange ne sera organisé sur l'objectif 5.1 ; une proposition de bilan partagé sera saisie dans SPICE-ARS par le référent national et pourra faire l'objet d'ajustements par chaque référent régional avant validation.

Un seul échange commun sera organisé pour les objectifs opérationnels 5.2 et 5.3, qui donnera lieu à deux bilans partagés distincts dans SPICE-ARS ; cet échange sera également l'occasion d'aborder plus généralement la mise en œuvre du plan d'actions RH dans chaque ARS, sur la base du questionnaire dédié préalablement retourné par les ARS à la DRH du ministère.

La thématique « Efficience en ESMS », la question de la qualité des prises en charge dans sa dimension médico-sociale (objectif 2.2) et la question des « parcours PA et PH » (objectif 3.1) seront traités dans le cadre du dialogue de gestion annuel commun CNSA/DGCS organisé avec chaque ARS, qui a lieu en janvier $N + 1$; cette organisation répond à la volonté d'optimiser l'implication de chacune des parties (CNSA/ARS/DGCS) dans un contexte de réformes importantes, en profitant de ce moment d'échanges dédié au médico-social pour mener les discussions relevant des CPOM État-ARS et portant sur ce secteur.

Un échange complémentaire *ad hoc* sera organisé sur la qualité des prises en charge dans sa dimension sanitaire (objectif 2.2).

L'objectif 3.2 est recentré sur les sujets liés à la précarité et à l'accès aux soins (y compris les questions de prévention, notamment du cancer) ; les référents plan pauvreté des DRJSCS pourront être associés à l'échange, à titre consultatif, afin de favoriser le partage : l'échange permettra ainsi d'aborder plus largement la question de l'articulation entre le plan pauvreté et les plans suivis par l'ARS, le sujet du déploiement des dispositifs financés sur l'ONDAM spé, le suivi des préconisations du Conseil supérieur santé mentale sur précarité, hébergement/logement et santé psychique.

Pour les autres objectifs et blocs du CPOM, le principe d'un échange par objectif (hors plan triennal) et par bloc (plan triennal) est maintenu.

En ce qui concerne la formalisation dans SPICE-ARS

Le référent régional saisit une « Analyse ARS » pour chaque objectif opérationnel ou, dans le cas d'objectifs au large périmètre, pour chaque thématique composant l'objectif ; et pour chaque bloc du plan triennal. Des pièces jointes peuvent être attachées dans la rubrique « Documents », en complément de l'analyse saisie. Le cas échéant, le référent peut saisir dans le champ « Bonnes pratiques » du « Bilan partagé ARS/Ministère » les éléments qu'il souhaite valoriser comme bonnes pratiques.

Le référent national saisit dans la rubrique « Bilan partagé ARS/Ministère » pour chaque objectif opérationnel et pour chaque bloc du plan triennal : un bilan partagé, les bonnes pratiques retenues et les éventuels points de discussion à mettre en évidence pour le dialogue stratégique en CNP ; ces éléments peuvent faire l'objet d'ajustements par chaque référent régional avant validation.

L'outil SPICE-ARS est également utilisé pour la préparation des échanges relatifs au CPOM dans le cadre du dialogue de gestion CNSA-DGCS :

- la saisie de l'« Analyse ARS » et du « Bilan partagé ARS/Ministère » se font au niveau de la thématique « Efficience en ESMS » de l'objectif 1.2, de l'objectif 2.2 pour la qualité dans le secteur médico-social et de la thématique « Parcours » de l'objectif 3.1 pour le sujet « Parcours PA/PH » ;
- le bilan partagé de la thématique « Parcours » sera ensuite réintégré, par le référent national de l'objectif 3.1, dans le « Bilan partagé ARS/Ministère » de l'objectif 3.1, pour une vision d'ensemble ;
- pour le bilan de l'objectif 2.2, l'« Analyse ARS » et le « Bilan partagé ARS/Ministère » seront ensuite complétés sur la partie sanitaire, pour un bilan global de l'objectif.

Pour le dialogue de gestion CNSA-DGCS, un guide d'entretien sera préalablement fourni par la CNSA et la DGCS, qui permettra d'une part de guider les ARS dans la formalisation de leur « Analyse ARS » dans SPICE-ARS, et d'autre part d'orienter la discussion lors du dialogue.

Des fiches pratiques relatives à l'utilisation de SPICE-ARS dans le cadre du bilan annuel des CPOM sont disponibles sur le Sharepoint CPOM État-ARS.

En ce qui concerne le suivi des indicateurs

Concernant la mise à jour des résultats annuels des indicateurs, celle-ci est faite au fur et à mesure de leur disponibilité, soit par chaque ARS, soit par le référent CPOM national, conformément au tableau joint.

2.2. Dialogues stratégiques

À l'issue des échanges techniques, une fois les bilans partagés validés, le référent CPOM national consolide l'ensemble des fiches extraites de SPICE-ARS pour produire un document consolidé, organisé selon la structure du CPOM. Ce document, accompagné d'un tableau de bord des indicateurs, est adressé au DGARS une semaine avant le dialogue stratégique réunissant le CNP et le DGARS et son COMEX.

2.3. Synthèse globale annuelle et mutualisation des pratiques

Un bilan synthétique global de chaque objectif et de chaque bloc toutes ARS confondu est réalisé chaque année à l'issue de la période de dialogues par les référents nationaux. Les bonnes pratiques identifiées font l'objet d'un recueil et, le cas échéant, d'une documentation partagée entre l'ensemble des ARS et pouvant faire l'objet de présentations dans le cadre des échanges thématiques réguliers (comités techniques sectoriels, réunions des réseaux métier, séminaires sur les blocs du plan triennal...). Ces éléments sont rendus disponibles *via* le Sharepoint CPOM État-ARS et *via* les Sharepoint « métier » (PEPPS, VSS...) selon les sujets.

2.4. Calendrier annuel

Le calendrier annuel est mis à jour comme suit :

Au plus tard mi-décembre	Outil de suivi mis à jour par les ARS en vue du dialogue de gestion CNSA-DGCS
Au plus tard fin décembre	Mise à jour de la liste des référents par chaque ARS
En janvier	Dialogues de gestion CNSA-DGCS
Au plus tard mi-février	Outil de suivi mis à jour par les ARS en vue des échanges techniques CPOM
Entre mi-février et fin mars	Echanges techniques entre chaque référent national et chaque référent ARS et formalisation d'un bilan par objectif opérationnel ou bloc
Entre mi-avril et fin mai	Dialogue stratégique en CNP + évaluation des DGARS
Juin	Lettres de mission des DGARS
Au fil de l'eau	Alimentation de l'outil de suivi CPOM avec les valeurs réalisées des indicateurs dès leur disponibilité (données infra-annuelles) Le cas échéant, mise à jour du suivi des actions Le cas échéant, mise à jour des éléments issus des échanges ponctuels entre référents nationaux et référents ARS
Au moins une fois par an	Partage de bonnes pratiques en lien avec les objectifs du CPOM dans le cadre de l'animation des réseaux de référents

Le calendrier du bilan 2016 est le suivant :

Au plus tard le 15 décembre 2016	Envoi du guide d'entretien en vue du dialogue de gestion CNSA-DGCS
Au plus tard le 6 janvier 2017	Outil de suivi mis à jour par les ARS en vue du dialogue de gestion CNSA-DGCS
Au plus tard le 31 décembre 2016	Mise à jour de la liste des référents par chaque ARS
À partir du 17 janvier 2017	Dialogues de gestion CNSA-DGCS
Au plus tard le 17 février 2017	Outil de suivi mis à jour par les ARS en vue des échanges techniques CPOM
Entre le 20 février et le 31 mars 2017	Échanges techniques entre chaque référent national et chaque référent ARS et formalisation d'un bilan par objectif opérationnel ou bloc
Entre le 17 avril et le 31 mai 2017	Dialogue stratégique en CNP+évaluation des DGARS
Juin 2017	Lettres de mission des DGARS

ANNEXE 2

CIRCUIT DES INDICATEURS

Objectif opérationnel CPOM	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence	Date de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS	Commentaire
Objectif opérationnel 2.2	2.2.1- Taux d'établissements certifiés (avec ou sans recommandations) sans réserve, ni réserve majeure ni suivi ni sursis pour la V2010, et sans sursis pour la V2014	HAS	DGOS PF2	Mise à disposition par le SGM/CAS dans SPICE-ARS dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.2"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N	Détail par numéro de démarche et établissement (FINESS) mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	2.2.1.bis - Taux de retour dans les délais des fiches interface HAS/ARS	HAS	DGOS PF2	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.2"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N		
	2.2.2- Taux d'ESMS ayant fait l'objet d'une évaluation externe							
	2.2.2. Numérateur - Nombre d'ESMS ayant communiqué à l'ARS un rapport d'évaluation externe	ARS (déclaratif)	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.2"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N		
	2.2.2. Dénominateur - Nombre d'ESMS total dont l'échéance de l'autorisation est 2017							
	2.3.1- Taux de signalements VSS clôturés dans l'année							
Objectif opérationnel 2.3	2.3.1. Numérateur - Nombre de signaux clôturés par l'ARS dans le SI VSS dans l'année	ARS via SI VSS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.3"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N		
	2.3.1. Dénominateur - Nombre de signaux ouverts par l'ARS dans le SI VSS dans l'année							
	2.3.1- Taux de signalements VSS clôturés dans l'année (Ile-de-France)							
	2.3.1. Numérateur - Nombre de signaux clôturés par l'ARS dans l'année (Ile-de-France)	ARS IDF (déclaratif)	ARS IDF	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.3"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N		
	2.3.1. Dénominateur - Nombre de signaux ouverts par l'ARS dans l'année (Ile-de-France)							
	Indicateur complémentaire - Taux de signalements saisis dans le SVSS							
Objectif opérationnel 3.1	Indicateur complémentaire 2.3.1. Dénominateur - Nombre total de signalements reçus par l'ARS	ARS (déclaratif)	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 2.3"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N		
	3.1.1.bis - Part des médecins traitants ayant sollicité la ou l'une des plateformes territoriales d'appui de la région sur l'année	ARS (déclaratif)	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.1"	Annuelle	Février N+1 pour les données N		
	3.1.2. -a) % de lits et places en secteur public couverts par le dispositif GHT	DGOS (PF3)	DGOS (PF3)	Mise à disposition par le SGM/CAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.1"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données de l'année N		
	3.1.2. -b) % d'établissements publics couverts par le dispositif GHT	DGOS (PF3)	DGOS (PF3)	Mise à disposition par le SGM/CAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.1"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données de l'année N		

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

Objectif opérationnel CPOM	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence	Date de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS	Commentaire
Objectif opérationnel 3.2	3.2.1.a - Taux de participation au dépistage organisé du cancer colo-rectal	INVS	DGS (MC)	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	Avril N+1 pour les données (N-1)-N	Taux de participation standardisé par région et département mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	Pas de valeurs pour l'année 2016
	3.2.1.a - Taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein	INVS	DGS (MC)	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	Avril N+1 pour les données (N-1)-N	Taux de participation standardisé par région et département mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	3.2.2.1 - a) Part des services dans l'offre globale médico-sociale PH (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Guadeloupe, Guyane, Hauts-de-France, Martinique, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Océan indien (La Réunion et Mayotte))	CNSA	CNSA	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	2ème trimestre N+1 pour les données N	Données ayant servi au calcul de l'indicateur mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
Objectif opérationnel 3.2	3.2.2.1 - b) Part des services dans l'offre globale médico-sociale PH (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Guyane, Hauts-de-France, Ile-de-France, Martinique, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Océan indien (La Réunion et Mayotte))	CNSA	CNSA	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	2ème trimestre N+1 pour les données N	Données ayant servi au calcul de l'indicateur mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	3.2.2.2 - a) Ecart intra régionaux d'équipement en ESMS mesurés à partir de la dépense d'assurance maladie rapportée à la population cible - PA (Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Pays de la Loire, PACA)	CNSA	CNSA	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	2ème trimestre N+1 pour les données N	Données ayant servi au calcul de l'indicateur mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
	3.2.2.2 - b) Ecart intra régionaux d'équipement en ESMS mesurés à partir de la dépense d'assurance maladie rapportée à la population cible - PH (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Pays de la Loire, PACA)	CNSA	CNSA	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	2ème trimestre N+1 pour les données N	Données ayant servi au calcul de l'indicateur mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
Objectif opérationnel 4.1	Indicateur complémentaire 3.2.2.2 - Nombre de places créées suite à opérations de restructuration de l'offre sanitaire (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Ile-de-France, Pays de la Loire, PACA)	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 3.2"	Annuelle	1er trimestre N+1		
	4.1.1 - Part d'enfants en grande section de maternelle dont l'indice de masse corporelle dépasse le seuil fixé pour le surcharge pondérale (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, ex-Midi-Pyrénées, Océan indien)	DREES	DGS (EA)	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1"		Durant l'année suivant l'étude par la DREES		
	4.1.2 - Proportion de personnes découvrant leur séropositivité tardivement, au stade sida (Guyane, Ile-de-France)	INVS	DGS (RI)	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1"	Annuelle	Février N+1 pour les données N-1	Chiffres selon les 3 mailles de détail souhaitées : - arrivée en France depuis moins de 12 mois / versus plus de 12 mois - migrant (non né en France) / non migrant - HSH / non HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes) mis à disposition dans le Sharepoint CPOM	
Objectif opérationnel 4.1.3.a	4.1.3 - LAV : Antilles - % de collectivités mettant en œuvre un plan d'actions de lutte contre les vecteurs (Guadeloupe, Martinique)	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1"	Annuelle	Février N+1		
	4.1.3.a Dénominateur - LAV : Antilles - Nombre de collectivités mettant en œuvre un plan d'actions de lutte contre les vecteurs							
	4.1.3.a Numérateur - LAV : Antilles - Nombre de collectivités mettant en œuvre un plan d'actions de lutte contre les vecteurs							

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

Objectif opérationnel CPOM	Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence	Date de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS	Commentaire	
Objectif opérationnel 4.1	4.1.3 - LAV Océan Indien - % du territoire couvert par un plan d'actions de lutte contre les vecteurs (Océan Indien - La Réunion et Mayotte)								
	4.1.3.b.1 - LAV Océan Indien - % de communes concernées par des actions de type : mobilisation sociale								
	4.1.3.b.2 - LAV Océan Indien - % de communes concernées par des actions de type : suppression et maîtrise des gîtes urbains								
	4.1.3.b.3 - LAV Océan Indien - % de communes concernées par des actions de type : investigations/traitements des cas détectés								
	4.1.3.b.1.1. Numérateur - LAV Océan Indien - Nombre de communes concernées par le déploiement d'actions concourant à la lutte contre les vecteurs : mobilisation sociale	ARS	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 4.1"	Annuelle	Février N+1		
	4.1.3.b.2. Numérateur - LAV Océan Indien - Nombre de communes concernées par le déploiement d'actions concourant à la lutte contre les vecteurs : suppression et maîtrise des gîtes urbains								
	4.1.3.b.3. Numérateur - LAV Océan Indien - Nombre de communes concernées par le déploiement d'actions concourant à la lutte contre les vecteurs : investigations/traitements des cas détectés								
	4.1.3.b. Dénominateur - LAV Océan Indien - Ensemble des communes de la région								
	4.1.4 - Pourcentage d'unités de distribution d'eau potable présentant des dépassements des limites de qualité (Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre, Corse, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Pays de la Loire, PACA)								
	4.1.4.1 - % d'UDI > 5000 habitants présentant des dépassements des limites de qualité								
	4.1.4.1.1. Numérateur - Nombre UDI > 5000 habitants non conformes								
	4.1.4.1.2. Dénominateur - Nombre UDI > 5000 habitants								
4.1.4.2. - % d'UDI < 5000 habitants présentant des dépassements des limites de qualité									
4.1.4.2.1. Numérateur - Nombre UDI < 5000 habitants non conformes									
4.1.4.2.2. Dénominateur - Nombre UDI < 5000 habitants									
4.1.5 - Part d'établissements sanitaires et sociaux et d'enseignement dont la surveillance du radon indique un résultat supérieur à 400 Bq/m ³ , ayant fait l'objet d'une action de contrôle par l'ARS (ex : Languedoc-Roussillon)									
4.1.6 - Part de logements ayant fait l'objet d'une évaluation sanitaire par l'ARS ayant conduit à une procédure au titre du CSP (Normandie)									
4.1.6.1. Numérateur - Logements et locaux faisant l'objet d'une procédure insalubrité ou d'urgence plomb au titre du CSP (1331-4, 1331-22 à 1331-26-1, 1334-1 à 2) (Haute-Normandie)									
4.1.6.2. Dénominateur - Nombre de logements visités par l'ARS, suite à des signalements émanant de diverses sources (particuliers, opérateurs OPAH, guichet unique, des plaintes...) (Haute-Normandie)									
Indicateur complémentaire 4.1.6. - Nombre de logements potentiellement indignes au sein du parc privé (Normandie)									
Objectif opérationnel 5.1	5.1.1 - Taux de déploiement des dispositifs de maîtrise des risques financiers	DFAS (MRFIn)	DFAS (MRFIn)	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Objectif opérationnel 5.1"	Annuelle	Mars N+1 (données définitives) Dernier trimestre de l'année N (données provisoires)	Etat d'avancement du déploiement du contrôle interne financier détaillé pour les 26 ARS mis à disposition dans le Sharepoint CPOM		
Objectif opérationnel 5.2	5.2.1 - Taux d'absence pour maladie inférieure ou égale à 3 jours								
5.2.1.1. Numérateur - Nombre de jours d'arrêt pour maladie ordinaire inférieur ou égal à 3 jours									
5.2.1.2. Dénominateur - Effectif physique de l'ARS de droit public et de droit privé au 31 décembre N * 209 jours/an									
Objectif opérationnel 5.3	5.3.1 - Part des agents n'ayant pas bénéficié de formation depuis plus de 2 ans								
5.3.1.1. Numérateur - Nombre d'agents présents depuis au moins 2 ans et non formés									
5.3.1.2. Dénominateur - Moyenne des effectifs de l'ARS de droit public et de droit privé présents au 31/12 N et au 31/12/N+1									

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

Indicateurs		Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence de fourniture	Dates de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS
Bloc 1 Produits de santé	Liste en sus	Bilan annuel des indicateurs contractuels CPOM :					
		DSS	DSS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Produits de santé prescrits par les ES"	Annuelle	Avril N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
	PHEV	Pilotage infra-annuel des dépenses de la liste en sus					
		Pilotage infra-annuel des indicateurs contractuels CPOM :					
		CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Produits de santé prescrits par les ES"	Annuelle	Avril N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
		CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Produits de santé prescrits par les ES"	3X par an	Juin / Septembre / Décembre N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
		Pilotage infra-annuel des dépenses de PHEV					
		ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Produits de santé prescrits par les ES"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
		Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM :					
		ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Produits de santé prescrits par les ES"	Annuelle	Avril N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS
Bloc 2 Transports	Bilan annuel des indicateurs contractuels CPOM :						
	CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Transports prescrits par les ES"	Annuelle	Avril N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS	
	Pilotage infra-annuel des dépenses de transports						
	CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Transports prescrits par les ES"	3X par an	Mai / Septembre / Décembre N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS	
	Pilotage infra-annuel des dépenses de transports relatives à la dialyse						
	CNAMTS	CNAMTS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Transports prescrits par les ES"	Annuelle	Avril N+2 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS	
	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM :						
	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Transports prescrits par les ES"	Annuelle	Janvier N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPSS	

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

Indicateurs		Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence de fourniture	Dates de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS
CA	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 2.1.2. - Taux global de chirurgie ambulatoire	DGOS/ATH	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	Mai N+1 pour les données N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPS
	Bilan annuel de l'indicateur Lettre de mission DGARS : 2.1.3. - Montant d'économies lié à l'optimisation des capacités d'hébergement en hospitalisation complète	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Bi-Annuelle	Septembre N / Février N	
HAD	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 2.1.2 Taux d'HAD	DGOS	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	Jun N+1 pour les données N	
	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 2.1.2 Taux d'HD	DGOS	DGOS				
IRC	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 2.1.4 Taux de dialyse hors centre	DGOS	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	En cours de précision	
	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 2.1.1 a) IP- DMS en médecine 2.1.1 b) IP-DMS en chirurgie	DGOS	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	En cours de précision	
Taux d'utilisation	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 2.1.5 a) Taux d'utilisation des lits en médecine 2.1.5 b) Taux d'utilisation des lits en chirurgie	DGOS	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Virage ambulatoire et impact capacitaire"	Annuelle	En cours de précision	
	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 2.1.1. - Taux annuel de contractualisation avec les établissements de santé MCO ciblés pour l'amélioration de la pertinence des soins (sur la base d'un nombre d'ES ciblés par acte)	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Pertinence des actes"	Annuelle	Décembre N pour l'année N	
Bloc 5 PHARE	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 1.2.2. - a) Montant de gains achat régionaux identifiés dans le cadre du programme PHARE 1.2.2. - b) % d'atteinte des objectifs de gains achat régionaux identifiés dans le cadre du programme PHARE	DGOS	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc PHARE"	Bi-annuelle	Jun N / Février N+1 pour les données de l'année N	
	Bilan annuel de l'indicateur Lettre de mission DGARS : 1.2.3 - a) Taux d'évolution de la masse salariale (charges de titre 1, des établissements publics de santé) 1.2.3 - b) Montant de la masse salariale (charges de titre 1 des établissements publics de santé)	DGOS	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Masse salariale"	Annuelle	Mars N+1 pour les données de l'année N	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Document" de la fiche "Indicateur" correspondante dans le module Indicateur
Bloc 6 Masse salariale	Pilotage infra-annuel de la masse salariale hospitalière	DGFIP / DGOS	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Masse salariale"	Trimestrielle	Avril / Juillet / Octobre / Janvier N	
	Pilotage infra-annuel de l'évolution des effectifs bruts hospitaliers (ETPR)			Accès des ARS à DIAMANT			

Indicateurs	Fournisseur des données	Structure responsable de la fourniture	Mode de fourniture	Fréquence de fourniture	Dates de fourniture annuelle	Compléments à fournir par le fournisseur de l'indicateur sous forme de fichier Excel attaché à l'indicateur dans SPICE-ARS
Bloc 7 Optimisation des enveloppes et aide aux ES en difficulté	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 1.2.1. - a) Taux régional de marge brute d'exploitation hors aides nationales	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Optimisation des enveloppes et suivi des ES en difficulté"	Annuelle	Septembre N+1 pour les données de l'année N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPS
	Bilan annuel de l'indicateur contractuel CPOM : 1.2.1. - b) % d'ES ayant un taux de marge brute hors aides nationales >=8%	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Optimisation des enveloppes et suivi des ES en difficulté"	Annuelle	Septembre N+1 pour les données de l'année N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPS
	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 1.2.3- Déficit cumulé des ES de la région	DGOS	Mise à disposition par le SGMCAS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Optimisation des enveloppes et suivi des ES en difficulté"	Annuelle	Septembre N+1 pour les données de l'année N	Mise à disposition dans le Sharepoint CPOM et le Sharepoint PEPS
	Bilan annuel de l'indicateur complémentaire de suivi CPOM : 1.2.1. - % d'EPS ayant un taux de marge brute hors toutes aides > 8%	ARS	ARS	Saisie par l'ARS dans SPICE-ARS, dans la rubrique "Gestion des indicateurs" de la fiche "Bloc Optimisation des enveloppes et suivi des ES en difficulté"	Annuelle	Septembre N+1 pour les données de l'année N
Piloteage infra-annuel du résultat net hospitalier Accès des ARS à DIAMANT						